

Règlement concours du meilleur gâteau basque

Art. 1 – Organisateur

Le concours est organisé par la ville de Saint-Germain-en-Laye dans le cadre des Fêtes Luziennes qui se dérouleront les 10/11/ 12 mai 2019.

Il est ouvert à tous les professionnels des métiers de bouche et de la restauration de la commune nouvelle de Saint- Germain-en-Laye Fourqueux.

Art 2 - Inscription

Le concours se tiendra le samedi 11 mai 2019. Pour participer, il est nécessaire de remplir le coupon à retourner par courriel festivites@saintgermainenlaye.fr ou sur le site Internet de la ville www.saintgermainenlaye.fr au plus tard le 20 avril 2019 - 17h.

Art 3 – Fabrication / recette

Les participants devront présenter un gâteau, pour 8 personnes, sur un plat et non découpé. Les concurrents peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre des deux catégories ou les deux catégories

1/ gâteau basque - recette traditionnelle (liste des ingrédients :

<https://cuisine.larousse.fr/recette/gateau-basque>)

2/ gâteau basque - recette revisitée

Les participants s'engagent à n'utiliser que des produits frais dans la fabrication de leur préparation, dans le respect des règles de l'art. Un seul gâteau par participant et par catégorie sera admis.

Les gâteaux seront présentés et dégustés à l'aveugle avec un numéro fourni par l'organisation.

Les participants fourniront pour chaque gâteau présenté, une carte commerciale de leur établissement.

Art 4 - remise des prix

La dégustation par le jury se fera sur la place du Marché-Neuf, en plein air, le samedi 11 mai.

Le jury sera composé de membres du comité d'organisation et d'un professionnel. La remise des prix aura lieu après la délibération par le jury composé de la délégation basque et de bénévoles entre 17h et à 18h.

Le jury notera chaque gâteau sur 20 points en fonction des critères suivants :

Pour la recette traditionnelle

- goût (7 points) - présentation (6 points) – respect de la liste des ingrédients de la recette traditionnelle (7 points)

Pour la recette revisitée

- goût (7 points) - présentation (6 points) - créativité (7 points)

Art.5 – Publicité

Les résultats seront publiés via les réseaux sociaux, site Internet. Les photos des gâteaux et des participants qui concourent seront publiées sur les médias de la Ville (journal, site, réseaux sociaux ...).

Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à utiliser leur identité et leur photo ou interview sans limite d'espace ou de temps, et sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits.

Art.6 – lots

Les lauréats recevront un diplôme qu'ils pourront afficher dans leur boutique et des lots offerts par la ville.

BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner par courriel uniquement au service Festivités festivites@saintgermainenlaye.fr en indiquant "**concours gâteau basque**" dans l'objet.

Date limite d'inscription le 20 avril 2019 17h

Nom et prénom du professionnel :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Catégorie :

- **recette traditionnelle**
- **recette revisitée**

En validant le formulaire, vous certifiez sur l'honneur que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes. Vous confirmez également avoir donné votre accord exprès à la collecte de vos données personnelles dans le cadre du contexte exposé ci-dessus. Les données collectées par le biais de ce formulaire sont exclusivement traitées et utilisées dans le cadre du "concours du meilleur gâteau basque" à l'occasion des Fêtes luziennes. Elles ne seront pas transmises à des tiers ou exploitées en dehors de ce projet. Le refus de communiquer vos données aura pour conséquence de ne pouvoir prendre en compte votre demande.

Les destinataires des données sont les agents du service Cérémonie et manifestations de Saint-Germain-en-Laye.

Les données seront conservées un mois après l'événement.

Le responsable légal de ce traitement est Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye.

Vous avez possibilité de retirer votre consentement à l'utilisation de vos données à tout moment et exercer vos droits d'accès et de rectification, d'effacement et d'opposition, vos droits à la limitation du traitement, vos droits à la portabilité des données, vos droits de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en adressant un courriel à communication@saintgermainenlaye.fr en exposant votre demande et justifiant de votre identité.

Vous pouvez également formuler une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.